

FICHE D'URGENCE

IMPORTANT : Tout changement (situation familiale, adresse, n° de téléphone, santé...) devra être signalé le plus rapidement possible.

L'élève

Nom : Prénom : Classe : Sexe : M F

Né(e) le à (Commune et département)

Frères et sœurs (noms, prénoms, dates de naissance)

.....

.....

Responsables légaux

Mère / Père / Tuteur

Mère / Père / Tuteur

(Barrer les mentions inutiles)

	Mère / Père / Tuteur	Mère / Père / Tuteur
Nom :
Prénom :
Adresse :
Tél. domicile :
Tél. portable :
Profession :
Lieu de travail :
Tél. professionnel :

Situation familiale des parents de l'enfant :

mariés ou pacsés concubinage célibataire veuf(ve) divorcés ou séparés

En cas de divorce ou de séparation, qui exerce l'autorité parentale ? (non la garde)

les deux la mère le père

En cas de divorce ou de séparation, quel est le mode de garde ?

résidence chez le père résidence chez la mère résidence alternée

Informations médicales

NOM, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :

Veillez nous dire si votre enfant rencontre ou a rencontré des problèmes médicaux.

Mettre une croix dans les cases	OUI	NON	Si oui, précisez
L'enfant suit-il un traitement médical ?			
L'enfant fait-il des allergies ? (médicaments, aliments, autres...)			
Date du dernier rappel de vaccin antitétanique (Pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)			
L'enfant présente-t-il une maladie chronique ? (asthme, convulsions, diabète, autre...)			
L'enfant porte-t-il des lunettes ?			
Si oui, doit-il les porter en classe seulement ?			
Votre enfant bénéficie-t-il ou a-t-il bénéficié d'une prise en charge particulière (orthophoniste, psychologue, orthoptiste...)			

Responsables légaux

Responsabilité civile oui non

Individuelle accident oui non

Compagnie d'assurance :

Numéro de police d'assurance :

Joindre impérativement une attestation d'assurance

N° et adresse du centre de sécurité sociale :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Document non confidentiel.

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.